

Préavis municipal N°12 – 2010

**sollicitant un crédit de CHF 114'700.-- destiné au remplacement des saleuses
du service des Travaux**

Au Conseil communal
de et à
1008 Prilly

Prilly, le 20 juillet 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis, la Municipalité demande à votre Conseil d'adopter un crédit destiné au remplacement des saleuses du service des Travaux.

1. PRÉAMBULE

Le service hivernal à Prilly est mis en place de novembre à avril et est assuré par le personnel du service des Travaux.

Pour accomplir cette tâche, le service des Travaux dispose des moyens suivants :

- de petits véhicules (tracteurs, mono-axe) et de saloirs à main pour les trottoirs,
- de deux pick-up équipés de lames à neige pour le déblaiement des routes,
- de trois véhicules lourds équipés de lames à neige et de saleuses : le camion MAN, le porte-outils Meili et la laveuse Pony pour le salage des routes.

Les saleuses sont très anciennes puisqu'elles datent respectivement de 1982 pour celle équipant le camion MAN et de 1986 pour les deux autres véhicules. Elles ont donc passablement « vécu » et celle du camion, de marque Ammann, ne se fabrique même plus et les pièces de rechange sont désormais introuvables. Cela signifie qu'en cas de panne importante de la saleuse du camion, le service des Travaux ne serait plus à même d'assurer l'entretien complet du réseau routier avec les conséquences qu'il est aisé d'imaginer quant à la sécurité des usagers.

Afin de se faire une idée plus précise, des photos des véhicules complètement équipés, ainsi que de l'état des saleuses sont fournies en annexe.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet présenté ici prévoit l'acquisition de trois nouvelles saleuses pour les véhicules mentionnés précédemment (camion, porte-outils, laveuse).

Avec le matériel actuel, le réglage de l'épandage du sel (en g/m²) se fait « à l'œil » au moyen d'une simple manette et engendre, malgré l'expérience et la bonne volonté du personnel, un gaspillage certain de sel. Avec les nouvelles saleuses proposées, l'épandage du sel sera dosé de manière électronique, donc beaucoup plus finement.

MUNICIPALITE DE PRILLY

A Lausanne par exemple, le service des Routes et de la mobilité nous a informé que l'installation de saleuses modernes sur leurs véhicules avait permis de diminuer leur consommation de sel d'environ 30 % pour un résultat équivalent au niveau de la sécurité du trafic.

Le salage en chiffres :

- une tonne de sel des Salines de Bex (livraison en sac de 25 kg) coûte TTC 293.-- CHF,
- une tournée complète de salage de la Commune nécessite actuellement l'utilisation d'environ 4 tonnes de sel,
- les trois grosses saleuses consomment les trois quarts du total du sel utilisé soit quelque 3.20 tonnes par tournée,
- durant l'hiver 2009-2010, quelque 79 tonnes de sel ont été consommées au total,
- 59 tonnes ont ainsi été épandues durant l'hiver passé par les trois grosses saleuses.

Economies attendues

En faisant l'hypothèse que l'économie de sel sera identique à celle enregistrée à Lausanne, ce sont donc presque 18 tonnes de sel qui auraient pu être économisées durant l'hiver 2009-2010 !

Bien que la Commune ne dispose pas encore d'un système séparatif des eaux, il n'en demeure pas moins que le sel constitue un polluant et qu'une diminution du salage ne peut qu'être bénéfique pour l'environnement.

Enfin, financièrement, l'économie attendue se serait élevée à près de CHF 5'200.-- durant l'hiver dernier. Compte tenu de la durée de vie importante de ces équipements (vingt ans au minimum), il est aisé de comprendre que le remplacement proposé est très intéressant.

3. COÛT

Le coût du remplacement complet des saleuses est le suivant :

| | | |
|----------------------------------------------|------------|-------------------|
| ▪ Camion MAN | CHF | 48'500.-- |
| ▪ Porte-outils Meili | CHF | 28'400.-- |
| ▪ Laveuse Pony | CHF | 27'800.-- |
| ▪ Divers, imprévus (adaptations par exemple) | CHF | 10'000.-- |
| | | ----- |
| Montant total | CHF | 114'700.-- |

4. INCIDENCE FINANCIÈRE

La dépense de CHF 114'700.-- sera financée par la trésorerie courante. Cette dépense sera amortie sur 10 ans au maximum. La charge financière, calculée au taux de 4.0 %, sera de CHF 13'800.-- par an.

Après l'acceptation de ce préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissements votée depuis le début de la législature (2006 – 2011) se montera à CHF 22'793'000.--.

La charge d'amortissement pour les budgets futurs s'élèvera à CHF 3'107'500.--.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prilly

- ayant eu connaissance du préavis n°12 - 2010,
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

d é c i d e

- d'octroyer un crédit de CHF 114'700.-- destiné au remplacement des saleuses du service des Travaux,
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 10 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexe : photos des véhicules

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Michel Pellegrinelli

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 août 2010.